

SEANCE CONSEIL MUNICIPAL
12 mai 2014

PROCES-VERBAL

L'an **deux mille quatorze**, le **douze mai** à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE DE GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'Amécourt**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 07 mai 2014

Présents : M. Yves d'AMECOURT, Mme Sandrine COMBEFREYROUX, M. Laurent SAUTS, Mme Sylvie PANCHOUT, Mme Annie ORDRONEAU, Mme Sandrine DECHE, M. Benoît PUAUD, Mme Alice ROUGIER-SAINT-MARTIN, Mme Stephanie DUBERGA, Mme Karine LUMEAU, M. Eric SALLABERREBORDE, M. Tristan de la RIVIERE, M. Christian BONNEAU, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET.

Absents ou excusés : Mme Marie-José LAWTHER (pouvoir à M. Tristan de la RIVIERE), M. Pierre TOMADA (pouvoir à Mme Sylvie PANCHOUT), M. Luc HERAULT, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER (pouvoir à M. Christophe MIQUEU).

Monsieur le Maire demande si tous les conseillers ont reçu le compte-rendu de la séance du 14 avril 2014 et si des observations sont à formuler.

Aucune autre remarque n'étant faite, le compte-rendu du 14 avril 2014 est adopté à dix-huit voix pour.

Monsieur Christian BONNEAU est désigné secrétaire de séance.

L'ordre du jour est énoncé.

Monsieur le Maire propose d'ajouter les points suivants à l'ordre du jour et demande son accord au Conseil Municipal qui accepte :

2. Complément à la nomination des représentants de la commune

- Proposition de complément de membres au CCAS

4. Budget – décisions modificatives

- Cotisations annuelles (2013 + 2014) SIVOM de l'Entre 2 Mers (Monségur)

7. Questions diverses

- Marché dimanche matin
- Formation des élus
- Moyens matériels de fonctionnement attribués au groupe d'élus de l'opposition « sauveterre pour tous »

ORDRE DU JOUR

1. Délégations du Conseil Municipal au Maire

Délibération 2014-05-01

Monsieur le maire indique au Conseil Municipal qu'en vertu de l'article L2122-22 du CGCT, il peut recevoir délégation du Conseil Municipal afin d'être chargé, pour la durée de son mandat, de prendre un certain nombre de décisions.

Monsieur le maire rappelle, qu'après échange de vue, le conseil municipal avait décidé, lors de sa séance du 14 avril 2014, de reporter le vote des délégations au conseil municipal suivant afin que chaque conseiller municipal puisse prendre connaissance des différentes propositions.

Après échange de vue, le Conseil Municipal, considérant qu'il y a lieu de favoriser une bonne administration communale, décide de déléguer à Monsieur le Maire, pour la durée du présent mandat (2014-2020), les dispositions suivantes permises par le CGCT :

Séance du 12 mai 2014

- (1) De fixer, dans les limites d'un montant de 1 000 € par droit unitaire, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
 - (2) De procéder, dans les limites de 250 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change, et de passer à cet effet les actes nécessaires ;
 - (3) De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés de travaux, de fournitures et de services qui peuvent être passés sans formalités préalables en raison de leur montant ; ainsi que toute décision concernant leurs avenants qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
 - (4) De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
 - (5) De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
 - (6) De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
 - (7) D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
 - (8) De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
 - (9) De fixer les rémunérations (dans la limite des tarifs réglementés) et régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
 - (10) D'exercer, au nom de la commune, les droits de non préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire ;
 - (11) De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 € par sinistre ;
 - (12) De donner, en application de l'article L 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;
 - (13) De signer la convention prévue par le quatrième alinéa de l'article L 311-4 du code de l'urbanisme précisant les conditions dans lesquelles un constructeur participe au coût d'équipement d'une zone d'aménagement concerté et de signer la convention prévue par le troisième alinéa de l'article L 332-11-2 du même code précisant les conditions dans lesquelles un propriétaire peut verser la participation pour voirie et réseaux ;
 - (14) De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum fixé à 200 000 € par année civile et d'en informer le conseil municipal dans le mois qui suit ;
 - (15) D'autoriser, au nom de la commune, le renouvellement de l'adhésion aux associations dont elle est membre lorsque les cotisations de ces associations sont inscrites et votées au budget.
- Les délégations consenties en application du 2° du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.

Après échange de vue, le conseil municipal adopte, à dix-huit voix pour, ces délégations du Conseil Municipal au Maire.

2. Complément à la nomination des représentants de la commune

Délibération 2014-05-02

Monsieur le Maire présente au conseil municipal la nécessité de revoir les représentants de notre commune dans plusieurs syndicats :

- Pour le SMER'E2M (Syndicat Mixte Eau et Rivières de l'Entre deux Mers) regroupant plusieurs syndicats de rivières (syndicat plutôt dynamique sur le secteur de la Dordogne et beaucoup moins sur le secteur du Dropt et de la Garonne), Monsieur le Maire propose de modifier l'ordre des délégués : Monsieur Yves d'AMÉCOURT en suppléant et non en titulaire et Monsieur Christian BONNEAU devient titulaire.

Monsieur le Maire évoque la proposition qu'il a faite auprès du Président Alain DELBURG, de confier la Vice-Présidence de ce syndicat pour le bassin versant de la Vignague à Monsieur Christian BONNEAU, le syndicat se réunissant cette semaine pour l'élection et la mise en place du syndicat.

Monsieur Christian BONNEAU remercie Monsieur le Maire.

Monsieur Benoit PUAUD indique que ce choix est pertinent.

Le conseil municipal à dix-huit voix pour accepte la modification des membres.

Délibération 2014-05-03

- Pour le PHE2M (Pays Haut Entre 2 Mers), Monsieur le Maire signale que deux membres devaient être désignés (2 titulaires et 2 suppléants).

Monsieur le Maire propose d'ajouter Monsieur Laurent SAUTS en titulaire et Monsieur Christophe MIQUEU en suppléant ce qui ferait :

Membres titulaires : Messieurs Yves d'AMÉCOURT et Laurent SAUTS

Membres suppléants : Madame M José LAWThER et Monsieur Christophe MIQUEU

Monsieur Christophe MIQUEU indique qu'il souhaite être titulaire au sein du PHE2M, afin que la commune soit représentée au sein du syndicat par des représentants titulaires des deux sensibilités existant au sein du Conseil municipal et dans la Commune.

Monsieur le Maire précise que les suppléants présents aux réunions du PHE2M peuvent toujours prendre part aux votes car les suppléants sont « mutualisés » sur tout le territoire de la Communauté de Communes et le quorum avec uniquement les titulaires n'est jamais atteint lors des réunions syndicales.

Le conseil municipal à quatorze voix pour et quatre abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET) approuve la nouvelle nomination des membres du PHE2M.

- Commissions intercommunales de la communauté des communes

Monsieur le Maire présente l'ensemble des commissions intercommunales de la CDC du Sauveterrois et propose les membres des commissions ci-dessous :

Commissions	Présidées par ...	Commissaires (Sauveterre)
Tourisme	Christiane Fouilhac	Annie Ordronneau
Développement Economique	Didier Lamouroux	Luc Herault
Communication, TIC, Relais de Service Public	Alain Didier	Stéphanie Duberga
Associations sportives et culturelles	Francis Lapeyre	Karine Lumeau
Routes, Chemins de Randonnée, signalétique	Serge Duru	Benoit Puaud
Développement Durable, Développement Agricole	Thierry Laborde	Christian Bonneau
Petite Enfance, Jeunesse, Affaires Sociales	Daniel Barbe	Christophe Miqueu
Bâtiment, OPAH, PLH	Patrick Maumy	Eric Sallaberemborde
Accessibilité	Patrick Maumy	Benoit Puaud
Intercommunale des impôts directs (DGFIP)	Yves d'Amecourt	Claude Lumeau
		Marie-Joëlle Jaumain
		Martine Sagne

Monsieur Christophe MIQUEU demande d'apporter des modifications notamment par rapport à la représentativité de son groupe et souhaite pouvoir disposer d'au moins trois représentants pour le groupe « Sauveterre pour tous ». Il souhaite pour sa part faire partie de la commission Tourisme.

Monsieur le Maire insiste pour que Monsieur Christian BONNEAU siège dans la commission Développement Durable puisqu'il devrait devenir Vice-Président du SMER'E2M. Il propose à Annie ORDRONNEAU de siéger dans la commission Action Sociale, Enfance, Jeunesse. Il propose que Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET rejoigne la commission accessibilité en remplacement de Benoit PUAUD.

Monsieur le Maire rappelle que chaque Conseiller Communautaire doit siéger dans une commission intercommunale.

Après échange de vue, des modifications sont apportées et les membres désignés, ci-dessous, pour les commissions intercommunales sont adoptés à dix-huit voix pour :

Commissions	Présidées par ...	Commissaires (Sauveterre)
Tourisme	Christiane Fouilhac	Christophe Miqueu
Développement Economique	Didier Lamouroux	Luc Herault
Communication, TIC, Relais de Service Public	Alain Didier	Stéphanie Duberga
Associations sportives et culturelles	Francis Lapeyre	Karine Lumeau
Routes, Chemins de Randonnée, signalétique	Serge Duru	Benoit Puaud
Développement Durable, Développement Agricole	Thierry Laborde	Christian Bonneau
Petite Enfance, Jeunesse, Affaires Sociales	Daniel Barbe	Annie Ordroneau
Bâtiment, OPAH, PLH	Patrick Maumy	Eric Sallaberemborde
Accessibilité	Patrick Maumy	Fabienne Marquille-Mirambet
Intercommunale des impôts directs (DGFIP)	Yves d'Amecourt	Claude Lumeau
		Marie-Joël Jaumain
		Martine Sagne

- Membres du CCAS - **Délibération 2014-05-04**

Comme proposé par Monsieur le Maire au dernier Conseil Municipal sur la demande de Monsieur MIQUEU, Monsieur Christophe MIQUEU, propose que deux membres supplémentaires (une voix délibérante et une voix consultative) soient nommés membres du CCAS (hors conseil municipal). Il propose donc Madame Annie TEULET membre hors conseil avec voix délibérante, Madame Mireille GRÉAU membres hors conseil avec voix consultative.

Monsieur le Maire, de ce fait, propose, pour équilibrer le nombre des membres (Conseil Municipal/hors Conseil Municipal), de nommer un membre supplémentaire, provenant du Conseil Municipal, dans les voix délibératives et propose Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN.

Membres du CCAS de SAUVETERRE DE GUYENNE				
		Nom	Prénom	Structure représentée
Voix délibératives	Membre du CM	d'Amécourt	Yves	CM "Pour Sauveterre de G."
		Panchout	Syvie	
		Ordroneau	Annie	
		Rougier-St Martin	Alice	
		Miqueu	Christophe	
	Membres hors CM	Christian	Bonneau	CM "Sauveterre pour tous"
		Curroy	Ghislaine	Ancienne membre du CA du CCAS
		Méry	Françoise	Ancienne membre du CA du CCAS
		Jaumain	Marie-Joëlle	Ancienne membre du CA du CCAS
		Teulet	Annie	
Voix consultatives	Membres hors CM	Président	Des	Ainés de la Bastide
		Président	de l'	Asso des Donneurs de Sang
		Président	de l'	Atelier Créatif
		Monsieur	le	Curé
		Président	De	Les amis de la RPA
		Président	De	Les étoiles de l'E2M
	Président	Des	Resto du cœur	
	Gréau	Mireille		

Le Conseil municipal, à dix-huit voix pour, accepte la nomination des membres supplémentaires au CCAS.

3. Commissions municipales

Monsieur le Maire présente le tableau des premières réunions des commissions municipales :

Date	Heure	Commission		Elu responsable
mardi 22/04/2014	18H30	Développement Durable, Organisation, Communication	DDOC	Marie-José LAWThER
mardi 10/06/2014	18H00	Restauration collective (cantine, ALSH...)		Sylvie PANCHOUT
vendredi 09/05/2014	16H00	Affaires Sociales, Sport, Commerce et Artisanat	ASSCA	Sylvie PANCHOUT
mardi 20/05/2014	19H00	Tourisme, Ecole, Culture, Transports	TECT	Sandrine COMBEFREYROUX
jeudi 22/05/2014	18H30	Fleurissement, Assainissement, Voirie, Accessibilité, Travaux	FAVAT	Pierre TOMADA
jeudi 05/06/2014	18H30	Intégration de la station TIGF		Yves d'AMECOURT
mercredi 11/06/2014				
Mercredi 21/05/2014	18H00	Logement, Urbanisme, Loyers communaux, Ordures Ménagères	LULOM	Laurent SAUTS

Monsieur le Maire précise que la 1^{ère} réunion de la commission, doit être l'occasion d'un passage de relais et des dossiers entre les « anciens » et les « nouveaux » membres et responsables.

La commission du conseil des sages reste à programmer.

Monsieur Christophe MIQUEU propose que Madame Gaëlle PEYROT de la commission travaux, voirie, fleurissement, assainissement et accessibilité soit remplacée par Monsieur Christophe MIRAMBET.

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, adopte les modifications.

4. Budget - Décisions Modificatives

Délibération 2014-05-05

Monsieur le Maire indique, qu'il y a lieu de procéder à des ajustements budgétaires en dépenses et en recettes compte tenu des montants (dotations, subventions...) qui ont été notifiés à la commune après le vote du Budget Primitif (BP 2014) le 10 mars 2014 :

- **Baisse de 8% des dotations de l'Etat** : 341 755 € en 2014 soit - **29 307 €** par rapport à 2013 et à la somme inscrite au BP 2014.
- Montant définitif de la **CLECT 2014** versée par la CDC : **833 214 €** soit + **4 638,03€** par rapport à 2013 et à la somme inscrite au BP 2014.
- Le montant du **FCTVA 2014** : 127 534 € (après étude par la Sous-préfecture des sommes d'investissement 2012 éligibles) soit -**15 660 €** par rapport à la somme inscrite au BP 2014.
- L'attribution de la subvention **DETR 2014** pour la création d'un cabinet médical : + **74 236.25 €** en diminution de l'emprunt budgétisé pour cette opération
- Le règlement des cotisations 2013 (**3 500 €**) au **SIVOM** de l'Entre Deux Mers (Monségur)

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de procéder à des ajustements des prévisions budgétaires tant en fonctionnement qu'en investissement :

Fonctionnement

Ajustement CLECT 2014 et dotations 2014.

Dépenses		Recettes	
611- Prestations (reprises concession)	- 20 000	7321- CLECT (Attribution compensation)	4 638.03
023- virement prévisionnel section Inv.	- 4 668.97	7411- Dotation forfaitaire	- 22 244.00
		74121- Dotation solidarité rurale	- 5 473.00
		74127- Dotation nationale de péréquation	- 1 590.00
Total	- 24 668.97	Total	- 24 668.97

Prise en compte cotisation 2013 et syndicat des eaux

Dépenses

6554 – Contribution organismes de regroupement	+3500
023 – Virement section investissement	- 3500
	0

Investissement

Ajustement FCTVA 2014 et DETR 2014

Recettes

021 – virement prévisionnel fonctionnement	-	8 168.97
10222 – FCTVA	-	15 660.00
1341 – DETR Cabinet médical	+	74 236.25
1641 – emprunt pour cabinet médical	-	74 236.25
1641 – emprunt compensation tva 2016 + autres subv	+	23 828.97
		0

Après échange de vue, les décisions modificatives d'ajustement budgétaire au BP 2014 sont adoptés à dix-huit voix pour.

5. Projets communaux

- Rue du Souvenir Français - ***Délibération 2014-05-06***

Monsieur le Maire demande l'approbation du conseil municipal pour la nomination de la rue du Souvenir français, la rue desservant le lotissement de la grande haie.

Monsieur Christophe MIQUEU fait part, au nom de son groupe, de son étonnement d'avoir à délibérer sur la nomination d'une rue après son inauguration. Monsieur le Maire signale que le conseil municipal avait déjà débattu puis adopté le choix de la rue et de son nom et que seule la délibération formelle n'avait pas été prise.

Monsieur Christophe MIQUEU souligne qu'il est d'accord sur cette nomination, mais en désaccord sur la procédure.

Monsieur le Maire regrette que le débat soit porté sur ce type de sujet. Il rappelle que sur le fond la décision avait été prise, et qu'il restait à prendre une délibération formelle.

Monsieur MIQUEU signale que cela avait déjà été le cas pour la rue Pierre PERROMAT et l'Avenue Francis NABOULET, et que prendre une délibération formelle ne relève pas à ses yeux d'une simple formalité mais d'un acte de décision collective véritable.

Monsieur le Maire fait la même remarque : la décision avait été prise en Conseil Municipal, la délibération formelle a été prise après que les voies ont été baptisées.

Le conseil municipal, à quatorze voix pour et 4 abstentions (M. Christian BONNEAU, Mme Patricia SCHNEEBERGER-REIGNIER, M. Christophe MIQUEU, Mme Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET), décide de nommer la rue du Souvenir Français la rue desservant le lotissement de la grande haie.

- Moulin des Aynes - ***Délibération 2014-05-07***

Monsieur le Maire présente le projet sur la parcelle du Moulin des Aynes

- Démolition de la maison pour une meilleure visibilité du carrefour
- Sauvegarde, sécurisation et mise en valeur du fût du moulin
- Création d'un local pour l'association de chasse

Monsieur le Maire indique qu'un premier devis a été réceptionné en mairie.

Monsieur Christian BONNEAU demande si une consultation d'entreprises a été faite.

Monsieur le Maire précise que des devis de restauration ont été demandés auprès d'entrepreneurs locaux. La réception de ce premier devis nous permet de disposer d'un premier chiffrage des travaux (environ 24 000 € HT) afin de pouvoir déposer les demandes de subventions auprès des différents organismes.

Monsieur le Maire signale qu'il ne s'agit pas pour le conseil municipal de valider ce devis et le choix de l'artisan ce soir, mais d'autoriser uniquement le dépôt de la demande de subvention auprès des différents organismes.

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, autorise Monsieur le Maire à déposer des dossiers de demandes de subventions sur la base de ce chiffrage.

- Aménagement du secteur de l'aumônerie et du local des gens de passage

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal de la mise en vente de l'immeuble (AX n°149) jouxtant le local de gens de passage (rue Sainte Catherine).

L'acquisition d'un tel local permettrait de prévoir une nouvelle organisation du secteur : salle de l'aumônerie, salle de catéchisme, monument aux morts, place René CATENAT et local des gens de passage. Le nouvel immeuble pourrait servir de chambre de passage plus adaptée ou de logement d'urgence.

Une évaluation par France Domaine a été effectuée : 45 500 €.

Monsieur le Maire invite le conseil municipal à se rendre sur place pour étudier la faisabilité de ce projet et l'opportunité d'une telle acquisition. Si l'acquisition n'est pas décidée, la commune pourra toujours préempter ce bien le jour de la vente de l'immeuble.

Monsieur Benoit PUAUD précise que plusieurs études ont été engagées pour l'aménagement de cet espace sans aboutir faute d'opportunité dans la bastide.

Monsieur Christophe MIQUEU indique que son groupe approuve cette réflexion sur la nécessité d'améliorer les conditions d'accueil des gens de passage sur notre commune.

Monsieur le Maire indique que ce sujet sera porté aussi à la réflexion du CCAS.

6. Restauration de l'église

Délibération 2014-05-08

Suite aux réunions de chantier et aux conseils de Monsieur LEULIER, Architecte en charge du dossier, Monsieur le Maire propose au conseil municipal de valider deux avenants au marché de travaux de restauration de l'église Notre Dame ;

Lot 2 « Charpente » :

réfection de l'escalier du clocher plus-value de 6 943.48 € HT

Lot 3 « Couverture » :

fourniture et dépose de tuile en moins-value de 11 574.67 € HT

remaniement de couverture en plus-value de 33 968.80 € HT

soit une plus-value totale de 22 394.13 € HT.

N° Lot	Entreprise	Montant HT
2) CHARPENTE		14 699.00
Avenant	Limouzin	6 943.48
Total du lot		21 642.48
3) COUVERTURE		81 560.18
Avenant	Camblong	22 394.13

Total du lot		103 954.31
--------------	--	-------------------

Madame Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET demande si d'autres avenants sont à venir. Monsieur le Maire lui répond qu'aucun autre avenant n'est prévu pour le moment mais que sur un tel chantier, cela peut arriver.

Monsieur MIQUEU souligne que 22 394 € d'avenant sur la couverture représentent beaucoup d'argent. Monsieur le Maire lui répond que 103 954 € au global sur une telle surface reste un prix très acceptable. Autour de la table un certain nombre de conseillers acquiescent.

Le conseil municipal, à dix-huit voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants.

Monsieur le Maire fait le point sur la souscription publique, à ce jour la commune a reçu 9 335.00 € de dons et rappelle que la Fondation du patrimoine s'engage à subventionner ce projet (10 200 €) si la souscription publique atteint au moins 10 200 €. Il en appelle à la générosité de chacun pour atteindre cette somme.

7. Questions diverses

- Jury d'assises 2015

Conformément aux dispositions de la loi n° 78-788 du 28 juillet 1978 relative à la constitution du jury d'assises, Monsieur le Maire fait procéder au tirage au sort des électeurs de la commune en vue de l'établissement de la liste préparatoire de la liste annuelle du jury criminel pour l'année 2015.

Le tirage au sort sélectionne :

- Michel CHAVELARD
- Lucienne SUBIRATS née DOUX
- Eliane MOTHELAY née GILBERT

- Remerciement à la collectivité

L'association des randonneurs du Haut entre deux mers remercie la municipalité pour l'aide technique apportée lors de la 15^{ème} édition des 40 km de Soussac.

- Bibliothèque

Madame Sandrine COMBEFREYROUX présente le bilan de la bibliothèque municipale pour l'année 2013, avec un rapport positif : informatisation de la bibliothèque, fréquentation stable, acquisition d'ordinateurs, tablettes, achat de 300 livres, animation, portes ouvertes, atelier contes. Ces éléments permettent une bonne fréquentation de la structure : + 250 % en 6 ans.

Monsieur le maire relate au conseil l'acquisition du garage Chauvet à côté de la salle des fêtes pour y transférer la bibliothèque. L'immeuble sur 2 niveaux de 108 m² (+ un sous sol de 60 m² qui pourra servir de salle de projection + un étage pour le bureau de la bibliothécaire) est contigu à la salle des fêtes ce qui permettra de mutualiser les espaces lors de manifestations culturelles (salon du livre, portes-ouvertes, dédicaces,...) et de mutualiser les sanitaires de la salle des fêtes.

Le projet doit être étudié en relation notamment avec le BDP (Bibliothèque Départementale de Prêt) la commission concernée et l'équipe des bénévoles. A l'automne, un architecte sera désigné à la suite d'une consultation. Eligible à la DETR, ce dossier sera déposé à la fin de l'année 2014 auprès de Monsieur le Préfet. Les travaux commenceront au 1^{er} trimestre 2015.

Après la Mairie, la Poste, cette nouvelle bibliothèque, plus grande que l'actuelle, sera accessible pour les personnes à mobilité réduite.

L'ancienne bibliothèque située dans la maison à pan de bois pourra être aménagée en gîte « accessible aux personnes à mobilité réduite ». Ainsi cette maison en comptera 5.

Enfin, Monsieur le Maire évoque l'idée de réaménager l'ensemble des immeubles qui sont à proximité de la salle des fêtes, en un seul projet : l'immeuble Chauvet et l'immeuble Brugère. Ce projet serait beaucoup plus vaste et comprendrait un espace « culturel » (Bibliothèque, lecture publique, médiathèque, théâtre), un projet à vocation sociale (autour des Resto du Cœur) et quelques appartements en centre ville (locations à l'année ou gîtes ruraux). Il demande au Conseil Municipal d'y réfléchir.

- Avis de coupure ERDF

Monsieur le Maire informe le conseil municipal des avis de coupures le 19 mai 2014 de 9 h à 16h aux lieux-dits :

Mantuan, Bourrassat, St romain de Vignague

Et le 21 mai 2014 de 8h45 à 15h30 aux lieux-dits :

LE SABLAT, GASQUERIE, VENTOUSE, MOULIN DES AYNES, SAINT LEGER, PL DE LA REPUBLIQUE, RAMBAUD, LE SANDAT, ST ROMAIN DE VIGNAGUE, RESID DU CHATEAU D'EAU, PLAISANCE, LE CLOSET, R.P.A PRINGIS, BALESTAR, LE PIN, RUE SAUBOTTE, LA COSTOLIE, BD DU 11 NOVEMBRE, BOUDEAU, LABROUSSE, BALETTE, RUE LAFON, RUE DE LA VIGNAGUE, CABOUSSET, LE BOURG ST LEGER, LA GRANDE HAIE, LES MAURINES, RUE RENE CASSIN, DIT PENIC, RUE DES JARDINIERS, RUE DE SAULNES, LA LONGUERIE

- Rapport de stage

Monsieur le Maire fait part d'un rapport de stage rédigé par un stagiaire sur « Les commerces de proximité comme condition à la vie locale ».

Ce rapport sera transmis à la commission commerce et artisanat Présidée par Sylvie Panchout.

Monsieur Christophe MIQUEU demande si les élus ont la possibilité de consulter le rapport.

Ce rapport sera adressé par mail au Conseil Municipal en version PDF.

- Conseil Général - SDAF

Le Conseil Général de la Gironde signale que le Service Départemental d'Accueil Familial, implanté 21 rue de Sottrum (résidence St léger) depuis bientôt 10 ans, a quitté le logement de Gironde Habitat le 30 avril 2014 pour rejoindre les Pôles de Langon et Libourne.

- Gendarmerie de Langon

Le comité des fêtes de la compagnie de Gendarmerie de Langon célébrera la Sainte Geneviève le vendredi 28 novembre 2014 à l'église de Sauveterre et a réservé la nouvelle salle actuellement en construction à Bonard.

- Randonnée Conseil Général

Le Conseil général signale que le 27 septembre prochain, il organise un raid sport et nature : le « Raid des 2 domaines » entre Blasimon et Hostens. Il demande l'autorisation d'emprunter les chemins ruraux et voies communales.

- Marché le Dimanche Matin - **Délibération 2014-05-09**

Monsieur le Maire indique que la commune souhaite mettre en place un marché le dimanche matin sous la halle et les couverts marchands avec pour objectif d'attirer les chalands en centre-ville sur la place de la bastide.

Il indique que ce dimanche 4 marchands s'étaient installés sur la place. Ce qui est à priori un bon début. Mais il regrette que ces marchands se soient installés sur les parkings au lieu de s'installer sous les couverts et sous la halle. C'est pour cette raison qu'il a demandé que cette question soit

inscrite à l'ordre du jour du Conseil. Demande formulée aussi par M. MIQUEU ce lundi pour les mêmes raisons.

Monsieur Christophe MIQUEU prend la parole pour dire que lui aussi est interpellé par des citoyens au sujet de ce marché le dimanche matin. Il évoque le problème de l'installation anarchique sur la place de certains marchands (certains allant jusqu'à se mettre en vis-à-vis du magasin VIVAL), de la concurrence entre les marchands sédentaires et les marchands ambulants du dimanche (fruits et légumes et poulets rôtis), et demande une réflexion sur les catégories de marchands qu'il est souhaitable d'accueillir.

Monsieur BONNEAU demande si les marchands du dimanche matin acquittent un droit de place.

Madame Sylvie PANCHOUT indique qu'il n'y a pas lieu de choisir entre les types de marchands souhaitant venir le dimanche matin, que la présence de ce marché peut apporter des nouveaux clients pour les commerces sédentaires de la place et pas obligatoirement de la concurrence. Elle pense que le monde attire le monde.

Monsieur Christophe MIQUEU insiste en disant qu'ajouter deux marchands de fruit et légumes et un de poulet rôtis devant un magasin qui vient de rouvrir récemment et qui fait ces mêmes produits ne constitue pas une concurrence saine, alors même qu'il y a peu chacun se réjouissait de cette réouverture.

Monsieur le Maire propose de prendre un arrêté qui prévoit l'installation des marchands sous la halle et les couverts marchands entre la Mairie et la Poste. Il rappelle que c'est l'objectif de cette halle qui dispose de toutes les prises d'eau et de courant nécessaires. Ainsi les marchands n'occuperaient plus de place de parking et ils ne seraient plus en vis-à-vis du magasin Vival.

Au sujet des « droits de place », Monsieur le Maire rappelle qu'il s'agit de 1€60/ml et que cela couterait trop cher de missionner le garde champêtre le dimanche matin pour recevoir ces droits de place pour 4 marchands. Il propose que ce marché en soit exonéré. Le conseil pourra revenir sur cette décision si le marché prend de l'ampleur. L'idée du marché le dimanche matin est d'attirer les chalands sur la place et de faire que tous les commerçants en profitent.

A la suite de cette discussion le projet est mis aux voix :

Le conseil municipal approuve, à dix-huit pour, la création d'un marché le dimanche matin

Le conseil municipal approuve, à dix-huit pour, l'installation de celui-ci sous les couverts marchands côté sud (entre la Mairie et la Poste) et sous la halle par la prise d'un arrêté du Maire.

Monsieur le Maire remercie le Conseil Municipal et indique que dimanche matin il sera présent sur la place avec le Garde Champêtre, pour faire part de cette décision aux marchands présents.

- Formation des élus

Monsieur le Maire fait part du programme des formations des élus organisées par l'association des maires de France dont une organisée à La Réole le lundi 30 juin 2014.

Monsieur Tristan de la RIVIERE précise qu'un livret de présentation du rôle du conseil municipal sera prochainement mis à disposition de chaque élu.

De même, une réunion de présentation de la mairie (fonctionnement, services, organisation...) au conseil municipal avec le secrétaire général et les chefs de pôle sera prochainement organisée.

Dans le même objectif, la commission « travaux, bâtiments » organisera une visite de l'ensemble des bâtiments communaux.

- Moyens matériels de fonctionnement mis à disposition du groupe d'élus de l'opposition

Monsieur Christophe MIQUEU demande la mise à disposition d'un bureau et de matériels (téléphone) pour les rendez-vous ou les réunions que les élus du groupe « Sauveterre pour tous » peuvent avoir.

Monsieur le Maire signale qu'il n'y a pas d'espace réservé à cet effet pour aucun des groupes (minoritaire ou majoritaire) mais qu'il est tout à fait possible de mettre à disposition, par une simple réservation pour s'assurer de la disponibilité des locaux, une salle ou un bureau (salle Sottrum, Bureau des services extérieurs ou bureau du Maire) selon les besoins. Il sera possible aussi d'utiliser le téléphone à condition d'être raisonnable et de ne pas appeler à l'étranger.

- Assainissement

Monsieur Benoit PUAUD signale que le 20 mai 2014 prochain les deux agents du Service Technique, en charge de l'assainissement, iront visiter la station d'épuration de La Réole. Monsieur PUAUD rappelle que la partie administrative de la gestion de la station d'épuration est effectuée en collaboration avec les agents de La Réole sur les conseils du SATAESE (service du Conseil Général).

Monsieur le Maire rappelle que les dotations de l'Etat à la commune vont être revues à la baisse, (- 30 000 € cette année), que les charges ont tendances à augmenter (réforme des rythmes scolaires) et qu'il est souhaitable, dès à présent, de réfléchir à la mutualisation des services pour certaines compétences. Pour l'assainissement communal, plusieurs idées peuvent être étudiées : un rapprochement avec le SIAEP de Saint Brice, un rapprochement avec le SIVOM de L'Entre-Deux-Mers, un rapprochement avec la Régie de La Réole. Le rapprochement initié par Benoit PUAUD avec la Régie de La Réole sur le sujet de l'auto-contrôle de la station d'épuration est une bonne idée et peut être le début d'une coopération plus importante entre nos deux régies.

Au sujet de l'assainissement, Monsieur le Maire indique que l'étude sur la gestion des eaux usées (EU) du village de Roussillon est en cours. Après un premier chiffrage des options possibles pour créer un système d'assainissement collectif (coût aux environs de 100 000 € à 120 000 €) une étude de mise aux normes des dispositifs d'ANC (Assainissement Non Collectif) a été rajoutée qui est cour de réalisation.

Monsieur Christian BONNEAU demande pourquoi les EU du « Pont d'Armand » ne pourraient pas être raccordées pour rationaliser l'équipement.

Monsieur le Maire indique que les premiers chiffreurs font apparaître un coût très important principalement pour la création du réseau (nombre de mètres linéaires) pour rejoindre un système de traitement collectif. On s'aperçoit que dans le dispositif, c'est le réseau qui coute le plus cher. Dans ce cas le Pont d'Armand est trop éloigné de Roussillon.

AGENDA :

13 mai 2014 **présentation BD bibliothèque municipale (18H30)**

16-17 mai 2014 **Bourse aux vêtements Printemps/Eté**

17 mai 2014 **Tour des Ecureuils - course cycliste**

23 mai 2014 **AG AS Foot Sauveterre**

24 mai 2014 **Fête des mères**

24 mai 2014 **championnats de France (CHAEM)**

25 mai 2014 **élection européenne (8H-18H)**

29 mai 2014 **tournoi foot U8 à U11**

07 juin 2014 **inauguration caserne Sauveterre SDIS (10H)**

08 juin 2014 **tournoi foot U13 à U15**

14 juin 2014 **kermesse école maternelle**

14 Juin 2014 **19h Fête de la Musique avec repas sur la Place**

22 juin 2014 **maïade (municipales 2014)**

18 juin 2014 **cérémonie appel du 18 juin + inauguration plaque « gouvernement Belge Sauveterre » à 19 h**

21 juin 2014 **Cave en fête (Soirée nocturne - cave coopérative)**

25 Juin 2014 **Collecte de Sang**

27 juin 2014 **kermesse école élémentaire**

28 juin 2014 **fête du foot et AG du Judo**

04 juillet 2014 **repas communal (élus/agents) stade J. BARRIERE (20H)**

05 juillet 2014 **ouverture piscine (route de la Réole)**

14 juillet 2014 **Fête nationale (expo véhicules SDIS, repas, feux, bal ...)**

25,26 et 27 juillet 2014 **43^{ème} Fête des Vins**

15 août 2014 **soirées médiévales**

21 août 2014 **pélé-VTT**

14 septembre 2014 **Brocante/Vide grenier – les Amis de la Bastide**

12 octobre 2014 **Salon du livre – les Amis de la Bastide**

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 23H30.